



16ème législature

Question N° : 11644	De Mme Isabelle Valentin (Les Républicains - Haute-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > santé	Tête d'analyse >Cancers pédiatriques - accès à l'imagerie médicale	Analyse > Cancers pédiatriques - accès à l'imagerie médicale.
Question publiée au JO le : 26/09/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la difficulté d'accès aux différents modes d'imagerie médicale pour les enfants, notamment les IRM, ce qui peut entraîner un retard de diagnostic et donc de prise en charge. Le fond du problème tient à la valorisation de l'acte. Faire passer une IRM à un enfant nécessite d'avoir d'un côté un personnel soignant formé spécialement et de l'autre, ce qui coûte le plus cher actuellement : le temps. La consultation pour un enfant est beaucoup plus longue et nécessite parfois une anesthésie, ce qui rajoute un médecin qui doit rester aux côtés du petit patient. Il devient tragiquement « moins rentable » de programmer un scanner chez un enfant que chez un adulte. Ajouter à cela le drame des lits qui ferment et c'est une vraie médecine à deux vitesses qui s'installe durablement au détriment des plus faibles. Il est plus que nécessaire d'améliorer l'accès du plus grand nombre des patients à l'imagerie. Pour ce faire, il faudrait mettre en place des collaborations plus nourries entre le secteur public hospitalier et le secteur privé lucratif. Celles-ci sont néanmoins délicates à nouer du fait des différences marquantes (en matière de rémunération, d'acquisition de nouveaux appareils ou de participation à la permanence des soins) qui continuent à prévaloir entre les deux secteurs. C'est pourquoi elle lui demande quelles sont ces intentions en la matière, le prochain PLFSS pouvant être l'occasion d'un rééquilibrage afin que les enfants n'aient pas à pâtir d'une logique comptable alors même que l'excellence de la France est reconnue en matière de soins des cancers pédiatriques.